Les Nouvelles

LE PETIT BACHYNOIS

BRÈVES

L'actualité de la commune

Le jeudi 2 décembre débutaient les travaux du futur accès de la mairie afin de permettre la construction du bâtiment qui accueillera l'agence postale communale.

Le vendredi 3 décembre, Benoit a égayé en chansons le goûter offert aux enfants de l'école Jacques Brel.

Le samedi 4 décembre, les élus installaient les décorations de Noël sur la place du village.

Le dimanche 5 décembre avait lieu la commémoration en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie ainsi qu'aux rapatriés d'Afrique du Nord, aux disparus et aux victimes civiles.

Le dimanche 12 décembre, l'association de parents d'élèves accueillait plus de 500 adultes lors du marché de Noël dans le respect des règles sanitaires.

Le même jour, en l'église St Eloi avait lieu la messe de Noël agrémentée de sa crèche vivante et d'une exposition de 15 crèches apportées par les enfants des 9 clochers de la paroisse.

Le lundi 13 décembre, l'aménagement des espaces verts mettait un point final à la réfection de la rue Calmette subventionnée par le département à hauteur de 33 % (106 000 € sur un total de 328 091 €).

Le samedi 18 décembre, les aînés du village étaient conviés à venir récupérer leur colis de Noël, offert par le CCAS, bien assistés par les jeunes du CMJ. Un moment de convivialité était proposé autour d'un goûter animé par Diane et son orgue de barbarie.

Le conseil municipal du 08 décembre 2021

Après la validation du compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. **Décision budgétaire modificative N°3.**

Sur proposition de M. le Maire, et après explications, le conseil valide les ajustements budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement pour la somme de 27 300 €.

2. **Création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique en charge de la gestion de la fourrière pour animaux errants.**

M. le préfet nous informe que la LPA de Roubaix rencontre des difficultés de fonctionnement ne lui permettant plus d'assurer, dans de bonnes conditions, les contrats à sa charge.
Or, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.
Sur proposition de M. le Maire, le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal à vocation unique SIVU qui sera créé, sous l'égide de la MEL, afin de répondre de matière mutualisée à cette obligation.
La communauté de communes va adhérer pour l'ensemble des communes si elles sont d'accord.

3. **Convention pour l'utilisation de créneaux scolaires à la piscine communautaire d'Orchies.**

M. le Maire expose que les enfants de l'école Jacques Brel disposent de créneaux à la piscine communautaire d'Orchies pour l'apprentissage de la natation au cours de l'année scolaire. La CCPC met à disposition les locaux et le personnel nécessaire et la commune finance le transport et les entrées.
En échange, la commune s'acquitte du coût facturé au tarif fixé par le Conseil communautaire.
Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention établie entre la CCPC et la commune de Bachy relative à l'utilisation de créneaux scolaires de 40min par groupe.

4. **Convention pour la gestion administrative de l'Association Foncière Intercommunale du Remembrement (AFIR)**

M. le Maire informe que depuis juillet 2019, le personnel de la mairie de Bachy gère l'administration de l'AFIR de Bachy, Bourghelles, Bouvines, Cysoing et Wannehain. La gestion administrative est facturée à l'AFIR.
Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention établie entre l'AFIR et la commune de Bachy.

5. **Abandon de loyer du mois de novembre 2020.**

M. le Maire informe que suite à l'annonce du Président de la République, pendant la crise sanitaire liée au virus Covid-19, relative à l'abandon des loyers du mois de novembre 2020 au profit des entreprises remplissant les conditions définies par la Loi (TPE), il est instauré un prélèvement sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales subissant une perte de recettes au titre des abandons ou renonciations définitifs de loyers.

M. le Maire précise qu'une entreprise de Bachy a bénéficié d'un abandon de loyer au titre du mois de novembre 2020 et demande au conseil municipal de confirmer cet abandon de loyer afin de bénéficier d'un versement compensatoire par l'Etat.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

6. **Tarif de location de salle pour les funérailles**

M. le Maire informe que les tarifs de location de salles ont été fixés par délibération du conseil le 15 novembre 2017. Il propose que, lors de funérailles touchant une famille habitant Bachy, le foyer rural, ses équipements et la vaisselle soient mis à disposition à titre gratuit, le rangement en fin de réception restant à la charge du locataire.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

7. **Création d'emplois non permanents à temps non complet pour l'année 2022.**

M. le Maire expose aux membres du conseil qu'il est nécessaire de renouveler les contrats des agents contractuels affectés au service périscolaire et à la distribution des informations communales. Les protocoles sanitaires liés à la crise sont toujours en vigueur. En attendant de voir un retour à la normale, M. le Maire propose de recourir temporairement à des emplois non permanents à temps non complet de catégorie C pour l'année 2022.
Ces postes seront annualisés pour tenir compte des périodes de vacances scolaires et seront rémunérés en fonction de l'échelle C1, sur les échelons de 1 à 8 selon les compétences et l'expérience professionnelle.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

8. **Ouverture d'une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

M. le Maire expose aux membres du conseil que, par délibération n°CC_2021_202 du 15/11/2021, la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC), à la demande de la Préfecture, a retiré la délibération n°2021-034 du 23/06/2021 prise par la commune de Bachy approuvant la modification n°5 du PLU sans aucun dialogue préalable entre les services de la CCPC, de la Préfecture et de la commune.

M. le Maire rappelle que, après avoir consulté les membres du conseil municipal en réunion de travail, il a adressé le 19/11/2021 un recours gracieux au Président de la CCPC à l'encontre de cette délibération. Ce recours en suspend le retrait effectif.
Toutefois, ayant entendu l'argumentation de la Préfecture, M. le Maire propose en parallèle de demander l'ouverture d'une révision allégée du PLUI afin de prendre en compte les réserves émises par la Préfecture.
M. le Maire précise que le pilotage de cette révision allégée sera exécuté par les services de la CCPC.

9. **Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR-Etat 2022)**

M. le Maire expose aux membres du conseil que la commune est éligible à la D.E.T.R. pour l'année 2022. Il précise que les dossiers dont les travaux commenceront dans l'année seront retenus en priorité pour l'obtention de la subvention et rappelle qu'une subvention de 171 931€ a été obtenue en 2021 au titre de la DETR pour l'aménagement de la place.
Pour l'année 2022, il propose de déposer une demande de subvention pour deux projets :

Priorité 1 : rénovation et extension des salles municipales dont le coût est estimé à 278 818€ HT, la demande de subvention est de 125 468€ (45%).

Priorité 2 : aménagement des trottoirs de la rue Pasteur dont le coût est estimé à 44 375€ HT, la demande de subvention est de 13 313€ (30%).

Décision du conseil : accord à l'unanimité

10. **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL-Etat 2022)**

M. le Maire expose au membres du conseil que la commune est éligible à la DSIL pour l'année 2022. Il précise qu'elle sera mobilisée pour soutenir notamment les projets qui concourent au développement écologique des territoires, qui renforcent leur attractivité et augmentent leur résilience au changement climatique. La DSIL porte sur 6 thématiques.
Pour l'année 2022, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour le projet portant sur le déploiement d'un réseau de chaleur dans le centre bourg. Cette opération permettra de supprimer 4 chaudières à gaz vétustes pour les remplacer par une chaudière à énergie renouvelable (granulés bois) pour alimenter la mairie, les salles communales, l'église et l'ancien presbytère. Ce projet a déjà fait l'objet d'une étude menée par le Cabinet Ferest Energies. La recherche d'un cabinet pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours. Il pourra connaître un début d'exécution en 2022 en parallèle des travaux d'aménagement de la place et du centre bourg.
M. le Maire propose de solliciter une subvention de 130 000€ (40%) pour ce projet, estimé à 325 000€ HT.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

11. **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2022 programmes S**

M. le Maire explique que la vidéo-protection a trois objectifs : la prévention, la flagrance et le soutien aux enquêteurs dans le cadre d'une enquête judiciaire. Les projets doivent avoir fait l'objet d'un diagnostic, être élaborés avec le concours des référents locaux de sécurité publique et s'inscrire dans le cadre global d'un schéma de tranquillité publique.
Il précise que le projet défini dans le cahier des charges pour l'appel d'offres a tenu compte de l'ensemble de ces critères.
Il propose au conseil, sous réserve de l'autorisation des services de la Préfecture, d'installer un système de vidéo-protection en 2022 pour un coût de 111 550€ HT et de solliciter une subvention au titre du FIPD de 55 775€ (50%).

Décision du conseil : 1 abstention , 18 voix pour.

12. **Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (FRATRI)**

Dans le cadre de la mise en place d'un réseau de chaleur, le conseil a autorisé M. le Maire à déposer une demande de financement auprès du Conseil Régional Hauts De France au titre du FRATRI pour la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique. Cette demande est acceptée et l'étude terminée.
Afin d'avancer dans la démarche, M. le Maire propose de recourir à un bureau d'étude technique spécialisé pour définir plus précisément les modalités de mise en place d'un tel projet, et de déposer un nouveau dossier de demande de financement dans le cadre du FRATRI pour solliciter une aide financière pour la réalisation de cette prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

13. **Compte-rendu des délégations au Maire :**

M. le Maire informe le conseil des décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été délégués :

- Défense de la commune dans le cadre d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif pour l'annulation du Permis de Construire
- Attribution de marchés relatifs à l'extension de la mairie pour la création de l'agence postale
- Fixation des tarifs de la redevance d'occupation du domaine public par les commerces ambulants.

14. **Convention avec la LPA pour 2022-2023**

Le conseil autorise M. le Maire à signer la convention avec la LPA définissant le montant de la cotisation annuelle (0,7104 € HT par habitant) et le tarif des prestations effectuées à la demande de la collectivité (par exemple : 60 € HT pour la stérilisation d'un chat errant).

15. **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits de l'exercice précédent.

16. **Demande d'une subvention des « Restos du cœur »**

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention de 150 € aux Restos du coeur.

Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

- Anciens Combattants
L' Union Nationale des Combattants de Bachy Bourghelles se rappelle à votre bon souvenir « Se souvenir, c'est préparer l'avenir ».
Vous pouvez rejoindre l'U.N.C. 59 - "Nous sommes les ambassadeurs de la paix"- Tél : 03 20 79 00 00
Nous vous accueillerons avec plaisir pour renforcer nos rangs : les A.F.N – Soldats de France – OPEX & les associés.

- Elections présidentielles
La date limite d'inscription sur les listes électorales en vue du scrutin présidentiel est fixée au 4 mars 2022. Tous les Bachynois de plus de 18 ans au 10 avril 2022 sont invités à s'inscrire.

- La communauté de communes
1 / Avis aux jeunes, Tutor'Anim vous prépare au BAFA :
Vous souhaitez travailler comme animateur ou directeur, dans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la Pévèle Carembault ? Nous recrutons tout au long de l'année des jeunes et moins jeunes qui ont la fibre festive et responsable pour nos mercredis récréatifs et nos centres de loisirs des petites et grandes vacances scolaires. Pour devenir animateur en Pévèle Carembault, rendez-vous sur notre espace https://demarches.pevelecarembault.fr

Si vous n'êtes pas encore titulaire du BAFA, le dispositif Tutor'Anim vous permet d'obtenir une aide technique et financière de 170 €. Les inscriptions ont été ouvertes en ligne à compter du jeudi 16 décembre 2021.
https://demarches.pevelecarembault.fr/service-jeunesse/candidature-laide-la-formation-bafa
Pour les stages de perfectionnement BAFA et BAFD, contactez le service jeunesse au 03 28 76 99 76.

2 / Participez à notre concertation publique autour du plan de prévention des déchets :
La Pévèle Carembault organise une consultation publique en ligne jusqu'au 4 janvier.
Envoyez vos remarques ou vos suggestions ci dessous ou par courrier postal (Pévèle Carembault - 85 rue de Roubaix - 59242 Templeuve-en-Pévèle)

Le PLPDMA est un plan qui consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire dans la période 2022-2026. La loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire, promulguée le 10 février 2020, prévoit une réduction des déchets ménagers et assimilés de 15% en 2030 par rapport à 2020.
À l'issue de la consultation publique, une synthèse des avis reçus sera réalisée et partagée avec Bruno Rusinek, Vice-président chargé de la collecte et du traitement des déchets, de la politique zéro déchet et du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET), ainsi qu'aux membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA.
Merci par avance pour vos idées et votre participation !

Lien vers la concertation publique :
https://www.pevelecarembault.fr/actualites/donnez-votre-avis-sur-le-plan-de-prevention-des-dechets-menagers

- L'avenir de votre sapin
Si vous avez acheté un sapin de Noël vivant en pot avec ses racines et que ne souhaitez pas le conserver après les fêtes, nous nous proposons de venir le récupérer gratuitement directement devant chez vous.
Plus d'infos sur le devenir des sapins sur notre site internet :
www.hgh-environnement.com/sauvons-notre-roi-des-forets/ .
N'hésitez pas à nous écrire à actionsapins@hgh-environnement.com ou à contacter Marion au 06 85 52 53 49.

Les évènements à venir

- Cérémonie des vœux à la population
En raison des préconisations préfectorales, la municipalité a décidé de ne pas organiser de cérémonie de vœux publique, mais, comme l'an dernier, une présentation des évènements de l'année et des projets à venir sera diffusé le 15 janvier à 18 h sur notre chaîne « youtube ».

- Club des Ainés
Pour les mêmes raisons, le club des aînés a décidé de reporter son assemblée générale ainsi que sa traditionnelle galette des rois.

- Ramassage des encombrants
Il se fera le samedi 22 janvier à partir de 6h.

- Bourse puériculture
L'association des parents d'élèves organise sa bourse puériculture le dimanche 23 janvier de 8h à 14h à la salle des fêtes.

- Tennis de table
L'association de tennis de table organise son tournoi annuel les 29 et 30 janvier à la salle des fêtes.

Mairie de Bachy
13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Teléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission : information - communication